CAPA (Travaux forestiers)

DOCUMENT D'EXAMEN

E4 - Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture - Session 2022

Document de l'épreuve pour la session indiquée, mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://capatravauxforestiers.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « Travaux forestiers »
Épreuve E4

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-151 du 23 février 2016

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « travaux forestiers ».**Épreuve Professionnelle E4**

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 « Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture ».

Coefficient	*Coefficient 5*
Forme	*L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 6 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.* *2 à 3 fiches portent sur la capacité CP4.2 « Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers », les autres sur la capacité CP4.1 « Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers ».* ***Le candidat qui ne produit pas les 6 fiches en respectant la répartition ci-dessus ne peut pas présenter l'épreuve.*** *Les 6 fiches d'activités, **renseignées par le candidat,** sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.* *Chaque fiche présente :* *– au recto, l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ainsi que toute illustration[1] jugée utile par le candidat ;* *– au verso l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son **visa attestant de la réalisation** de l'activité par le candidat.* *Le candidat apporte **un second exemplaire** des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.* *Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.2.* *Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la pratique qu'il a mise en oeuvre dans l'entreprise/la collectivité/l'organisme pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.* *La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).*
Évaluation	*L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *– un enseignant de techniques forestières,* *– un professionnel du secteur forestier.* *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

1. Une illustration peut être une photo, un schéma … dès lors qu'il ne faut pas un outil extérieur pour la lire.